BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1249

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE COLMAR

Ventes et cessions

391 787 645 RCS Colmar.
PAUL LIBBRA LOGISTIQUE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 184, Rue du Ladhof, 68027 Colmar Cedex.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : La société PAUL LIBBRA LOGISTIQUE Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 184 rue du Ladhof 68027 COLMAR CEDEX Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 391 787 645 Société absorbante La société PAUL LIBBRA LOGISTIQUE YONNE Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 184 rue du Ladhof 68027 COLMAR CEDEX Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 381 676 972 Société absorbée AVIS DE FUSION SIMPLIFIEE PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE PAUL LIBBRA LOGISTIQUE YONNE PAR LA SOCIETE PAUL LIBBRA LOGISTIQUE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 février 2026 les sociétés PAUL LIBBRA LOGISTIQUE et PAUL LIBBRA LOGISTIQUE YONNE, détenues chacune à 100 % par la société mère HOLDING PAUL LIBBRA, ont établi un projet de fusion simplifiée conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce. La société PAUL LIBBRA LOGISTIQUE YONNE transmettra l'intégralité de son patrimoine à la société PAUL LIBBRA LOGISTIQUE, par voie de fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, ni rapport d'échange. Les comptes de PAUL LIBBRA LOGISTIQUE et PAUL LIBBRA LOGISTIQUE YONNE utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30 septembre 2025 de chacune des sociétés. L'évaluation faite sur la base desdits comptes aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 449 919 euros et des éléments de passif pris en charge égale à 268 651 euros, soit un actif net apporté égal à 181 268 euros. La fusion prendra effet juridiquement à l'issue du délai d'opposition des créanciers, sous réserve de l'absence d'opposition ou du rejet des oppositions éventuelles par le tribunal. Il est prévu que la fusion prendra effet au plan comptable et fiscal rétroactivement au 1er avril 2025. Le projet de fusion a été déposé le 23 février 2026 au greffe du Tribunal Judiciaire de COLMAR pour chacune des sociétés participantes. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..